

Séance publique du 27 novembre 2000

Délibération n° 2000-6006

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commission (s) consultée (s) pour information : finances et programmation

commune (s) : Décines Charpieu

objet : **Quartier du Prainet - Programme d'intervention - Evaluation du contrat de ville - Entretien des espaces extérieurs - Mise en place de la gestion de proximité - Participations financières**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre des opérations de développement social urbain mises en place à Décines Charpieu, les partenaires du contrat de ville souhaitent lancer trois opérations sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Décines Charpieu pour lesquelles la Communauté urbaine pourrait être sollicitée et une opération sous maîtrise d'ouvrage communautaire avec participation de la Commune.

Les opérations réalisées par la ville de Décines Charpieu concernent le programme d'intervention du quartier du Prainet, l'évaluation du contrat de ville et l'entretien des espaces extérieurs dans ce quartier.

Programme d'intervention

Ce programme, financé chaque année par les partenaires du contrat de ville afin d'adapter les réalisations du projet urbain du quartier du Prainet aux demandes des habitants et de préserver un niveau de qualité constant, s'élèverait à 300 000 F TTC en 2000.

Ces travaux concerneraient, notamment :

- l'installation de mobilier urbain (quilles-corbeilles ...),
- la plantation d'arbres et d'arbustes,
- la réfection des peintures des espaces extérieurs et de la signalétique du quartier.

Le financement pourrait être le suivant :

- Etat	90 000 F
- commune de Décines Charpieu	60 000 F
- Communauté urbaine	150 000 F

Entretien des espaces extérieurs

L'objectif de ce dispositif est de maintenir une unité, une qualité de l'entretien et une rapidité d'intervention pour réparer d'éventuelles dégradations sur les différentes domanialités du quartier.

La Communauté urbaine participe à ce dispositif depuis le 1er janvier 1996.

Aujourd'hui, elle est sollicitée par la commune de Décines Charpieu, maître d'ouvrage, au titre de l'année 2000.

Le coût global de l'opération, évalué à 600 000 F TTC, serait financé de la façon suivante :

- Communauté urbaine	90 000 F
- OPAC du Rhône	48 000 F
- SA Habitations modernes et familiales en Rhône-Alpes	18 000 F
- SA Villeurbannaise d'HLM	72 000 F
- commune de Décines Charpieu	372 000 F

Evaluation en continu du contrat de ville pour 2000 et 2001

L'objectif est de réaliser, pour 2000 et 2001, une évaluation ciblée d'actions à partir des intentions et plus - values attendues.

Les thèmes qui feront l'objet de l'évaluation seront choisis par une instance d'évaluation composée des principaux acteurs des contrats du contrat de ville (partenaires institutionnels, techniciens, habitants) qui pilote la demande.

Le coût de cette évaluation est estimé à 200 000 F TTC dont le financement pourrait être le suivant :

- Commune de Décines Charpieu	80 000 F
- communauté urbaine de Lyon	60 000 F
- Etat	60 000 F

Mise en place de la gestion de proximité

L'opération, réalisée sous maîtrise d'ouvrage de la communauté urbaine de Lyon, concerne une assistance pour la mise en place de la gestion sociale de proximité. Evaluée à 150 000 F TTC, cette mission pourrait être financée de la façon suivante :

- Etat	50 000 F
- Commune	30 000 F
- Communauté urbaine	70 000 F

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de ses commissions urbanisme, habitat et développement social et finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Accepte le versement, à la commune de Décines Charpieu, d'une participation de :

- a) - 150 000 F nets de taxes pour la réalisation du programme d'intervention 2000,
- b) - 60 000 F nets de taxes pour l'évaluation en continu du contrat de ville,
- c) - 90 000 F nets de taxes pour l'entretien des espaces extérieurs.

2° - Autorise monsieur le président à :

a) - demander la participation financière de la commune de Décines Charpieu et la subvention de l'Etat pour la mise en place de la gestion sociale de proximité,

b) - signer les conventions y afférentes.

3° - Les dépenses en résultant seront prélevées :

- pour les deux premières opérations : sur les crédits à inscrire au budget principal de l'année 2001 - compte 657 540 - fonction 824 - opération 0048,

- pour la troisième opération : sur les crédits à inscrire au budget principal de l'année 2002 - compte 657 340 - fonction 824 - opération à créer,

- pour la quatrième opération : sur les crédits à inscrire au budget principal de l'année 2001 - compte 617 100 - fonction 824 - opérations 0452.

4° - Les recettes attendues seront à inscrire au budget principal de l'année 2001 - comptes 747 180 et 747 400 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,